

Compte rendu

Conseil Municipal du 14 septembre 2009

Le Conseil Municipal de la commune de Poisat s'est réuni en séance publique le lundi 14 septembre 2009, à 20 h, salle du Conseil.

Etaients présents : M. Jean-Marc Uhry Maire – MM Bernard Bouhet, Yves Arnal, Claude Sirand, Adjoint – Mmes Marie Chaix, Françoise Gauthier, M. Hervé Fanton, Mmes Sandrine Menduni, Martine Donnet, M. Francis Dal, Mme Micheline Burgun, MM Gilbert Allouard, Eric Arnol, Mme Nelly Pugnale, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : MM Jean-Louis Minard, Ludovic Bustos, Adjoint – Mme Nicole Oleï, MM David Wager, Charles Hamon, Conseillers Municipaux.

Pouvoirs : M. Minard pour Mme Gauthier,
M. Bustos pour M. Uhry,
Mme Oleï pour Mme Chaix,
M. Wager pour Mme Menduni,
M. Hamon pour M. Arnal.

Secrétaire de séance : M. Claude Sirand.

Le compte rendu du conseil municipal du 15 juin 2009 n'appelle aucune remarque.

Les questions qui suivent sont adoptées à l'unanimité des présents avec cinq pouvoirs de MM Minard et Bustos, de Mme Oleï et de MM Wager et Hamon.

TRAVAUX

Présentés par M. Yves Arnal, Adjoint Délégué,

- ~ l'avant-projet et le plan de financement prévisionnel des travaux sur les réseaux de distribution publique d'électricité Basse Tension et de France Télécom de la rue Claude Debussy, ainsi que la contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du SE 38.

URBANISME

Présentée par M. le Maire,

- ~ l'instauration d'un Droit de Prémption Urbain sur l'ensemble des zones urbaines et urbanisables de la commune.

FINANCES

Présenté par M. le Maire,

- ~ le versement d'une subvention de 80 € à l'association sportive du collège Fernand Léger de St Martin d'Hères.

PERSONNEL

Présentée par M. Bernard Bouhet, Adjoint Délégué,

- ~ la signature d'un contrat d'apprentissage pour deux ans, du 1^{er} septembre 2009 au 31 août 2011, pour un jeune Poisatier en formation CA-PA Entretien Espace Rural à la Maison Familiale et Rurale de Vif.

DIVERS

Les Elus ont pris un vœu pour exprimer leurs inquiétudes et leur opposition au changement de statut de La Poste et réaffirmer leur attachement au service public de proximité. Ce texte sera adressé au Président de la République ainsi qu'aux parlementaires de l'Isère.

Ce compte rendu sera validé lors du prochain conseil municipal.